



Aides financières pour la pratique du sport

1. Aides nationales

Tickets Loisirs – CAF :

Le **ticket loisirs** est adressé directement aux familles par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les conditions d'attribution varient d'une caisse à l'autre : revenus, bénéficiaires de l'allocation rentrée, tranches d'âge... Vous pouvez en prendre connaissance sur www.caf.fr.

Dans certains cas, le club doit faire une demande d'agrément auprès de la CAF (document téléchargeable sur leur site), pour d'autres un tampon du club sur la partie inscription du ticket suffit (le justificatif est alors envoyé directement par la famille).

Coupon Sport :

Le **Coupon Sport**, destiné aux jeunes âgés de 10 à 18 ans, est géré par l'Association Nationale des Chèques Vacances et délégué aux mairies, Conseils Généraux ou Régionaux ou encore aux directions départementales Jeunesse et Sports. Ils sont présentés en coupons de 20 €. Pour percevoir les Coupons Sport en paiement, le club doit compléter et signer une convention Coupon Sport-ANCV. Contact au 0 825 844 344 (0.15€TTC/mn) ou www.ancv.com.

2. Aides locales

Plus généralement, le service social de votre mairie peut vous apporter des informations et des conseils pour vous aider à trouver des solutions pour financer la pratique sportive.

Merci de compléter cette fiche avec les contacts à la mairie et de signaler les aides éventuelles dont bénéficie le club. Des actions sociales peuvent également être mises en place par votre ligue ou votre district, n'hésitez pas à les questionner.

Mairie / nom du service / contact / téléphone / email

Autres contacts
